

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

Coloured pages/
Pages de couleur

Pages damaged/
Pages endommagées

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached/
Pages détachées

Showthrough/
Transparence

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Continuous pagination/
Pagination continue

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
									✓		

L' Abeille.

7me Année.

“ Je suis chose légère et vais de fleur en fleur.”

7me Année.

VOL. VII.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 8 JANVIER 1859.

No. 2.

INFLUENCE DU CATHOLICISME SUR LA CIVILISATION ET LES ARTS.

Lorsqu'on parcourt les annales du monde, qu'on étudie la marche des idées chez les peuples, leurs institutions, leurs mœurs, leur civilisation, un fait grave et d'une haute importance dans l'ordre moral, se présente à l'observation du philosophe. Comment se fait-il que le monde, un instant envahi et bouleversé par des hordes innombrables de barbares sans mœurs et sans ombre de civilisation, bien loin d'être retombé dans le chaos où semblaient devoir le plonger ces invasions, ait pris son essor vers une ère nouvelle de civilisation bien plus parfaite que celle qui l'avait précédée? Quelle est donc la source de cette civilisation supérieure?

Si je porte mes regards sur les peuples que l'on dit avoir été les plus civilisés, les Grecs et les Romains partout je ne vois que ténèbres épaisses, et qu'une désespérante dégradation: les éléments de la civilisation, l'individu, la famille, la société, sont tous absorbés et comme engloutis dans un grand tout, l'État, dont ils sont l'esclave, et auquel il faut sacrifier biens, honneur, liberté, instinct, religion, conscience, en un mot, rien ne naît, rien ne respire, rien ne sent, ne meurt que pour l'État.

Nulle part je ne vois l'homme respecté: partout l'on semble ignorer, et l'on ignore en effet, sa nature et sa dignité. Ici, une loi barbare ordonne d'abandonner à la voracité des animaux les plus immondes l'enfant que le destin fit naître ou trop infirme ou trop faible, et par là même étouffe dans le cœur maternel les sentiments les plus nobles et les plus légitimes de la nature. Là, les lois permettent au mari d'égorger sa femme selon son caprice, ne serait-ce même que pour avoir bu du vin. Ailleurs, le vol est non seulement toléré par les lois, mais même ordonné, et regardé comme le moyen de former la jeunesse à la bravoure et de lui inspirer plus de courage contre les ennemis de la Patrie.

L'homme rabaisé au niveau de la brute est privé de sa liberté et condamné à servir de bête de somme sous un maître auquel est laissé jusqu'au droit de le mu-

tiler et de lui ôter la vie. Partout l'esclavage le plus complet, partout les droits les plus sacrés méconnus. Il faut donc désespérer de trouver ici le germe de cette civilisation supérieure qui est l'objet de nos recherches. Reste à considérer s'il ne se rencontrerait pas chez ces barbares que nous avons vus s'abattre sur l'Europe. Mais, quoi! serait-ce chez ces peuples ignorants et sauvages, que précèdent le fer et le feu, que je trouverais l'objet de mes recherches? Trouverais-je chez ces peuples livrés à une farouche indépendance, où chacun est son maître, où règne le droit du plus fort, où une licence effrénée ne connaît aucunes bornes, trouverais-je là la véritable notion de l'homme, ses rapports avec la société, et les saintes lois de la famille? Non, puisque l'objet de la société est le bonheur de la famille et de l'individu, ce n'est point au milieu de ce chaos que je découvrirai le germe de la civilisation moderne. C'est en vain que je voudrais le chercher parmi les débris de ce monde croulant, de cette société qui s'éteint; il faut porter ailleurs mes regards.

Au sein de la Judée, une Vierge met au monde un fils; ce fils était un Dieu. Il passe les trente premières années de sa vie dans la retraite, puis se choisit pour disciples douze hommes du peuple, parcourt la Judée en enseignant une doctrine marquée du sceau de la divinité, il termine enfin sa carrière par la mort ignominieuse de la croix. Ceux qu'il s'était choisis pour disciples se dispersent alors par le monde, et vont porter partout la Bonne-Nouvelle.

A leur voix les populations accourent, on est étonné de la pureté de leur doctrine; les dogmes saints qu'ils enseignent charment la multitude. La croix est bientôt arborée par le peuple, puis les dieux impurs du paganisme lui cèdent le pas, et elle monte triomphante sur le trône des Césars. Jusqu'alors l'Eglise avait eu bien des combats à soutenir, il lui avait fallu donner bien des assants, voir plus d'une fois ses enfants sceller de leur sang le culte qu'ils lui avaient voué. Mais cette foule de martyrs, bien loin de la décourager, était pour elle le prélude

des victoires qu'elle devait un jour remporter: elle se souvenait des paroles de son divin fondateur: “ Vous serez en butte “ aux persecutions à cause de moi.”

Mais à la tempête a succédé le calme; le Christianisme accomplit son œuvre de régénération. C'est alors qu'on l'on voit s'ouvrir pour le monde l'ère de la véritable civilisation, fruit de cette religion divine dont la voix pénètre jusqu'au fond des cœurs, les remue et les change. A cette voix, l'homme apprend qu'il est l'œuvre d'un Dieu puissant et juste, sa créature chérie; qu'il ne vit point seulement pour l'État, mais qu'il a aussi des devoirs à remplir envers lui-même; qu'après cette vie il en est une autre éternelle, heureuse s'il fait le bien, sove-rairement malheureuse s'il fait le mal. Cette alternative de bonheur contribue puissamment à le tenir dans les sentiers de la justice. Oublie-t-il un instant sa haute destinée, se livre-t-il à ses passions, fait-il trop sentir à ses semblables le poids de son autorité: aussitôt la Religion, par la voix sacrée de ses ministres, l'avertit qu'il sacrévent aux ordres de son créateur; qu'il lui désobéit, et que ce court instant d'une satisfaction désordonnée sera suivi, s'il ne revint sincèrement au devoir, d'un châtement éternel. L'on voit alors cet homme altier courber son front superbe: ses passions se calment, sa cruauté se change en douceur, la nature reprend ses droits. Ainsi l'on voit un Attila, cet homme qui se disait le fléau de Dieu, qui portait partout la destruction et la mort, s'apaiser à la voix du Saint Pape Léon, et retourner sur ses pas.

Ces barbares qu'une fureur insensée versait sur l'empire romain, viennent eux-mêmes déposer leur rage et se retremper au sein de la religion et de la civilisation. Bientôt leurs mœurs s'adoucisent; de farouches et de cruels qu'ils étaient naguère, ils deviennent l'instrument d'une haute civilisation. Ces hommes, poussés à l'indépendance personnelle, forment bientôt les sociétés fortes et admirablement constituées. C'est qu'une religion toute d'amour leur a appris le précepte de l'amour fraternel, leur a enseigné qu'

descenda tous d'un père commun, ayant tous une origine céleste, ils doivent, en qualité de frères, s'aimer, se respecter, s'aider. Ils ont reconnu que ce parfait accord était le plus ferme appui des sociétés. A leur patriotisme fauché a succédé le véritable amour de la Patrie. Ce n'est plus tant pour le plaisir de faire des conquêtes qu'on verra l'homme combattre, un motif bien plus puissant et plus louable le guidera: sa religion, ses institutions, voilà le motif de ses guerres. C'est là le véritable patriotisme qui exalta les Charles Martel, les Daguesclin, les Bayard et les St. Louis.

(A continuer.)

L'ABEILLE.

" Forsan et hæc olim meminisse juvabit. "

QUÉBEC, 8 JANVIER 1859.

AFFAIRE MORTARA.

L'Abaille ne peut se dispenser de dire son mot sur une affaire qui a mis toute la presse en émoi, et qui continue d'occuper son infatigable activité depuis plus de deux mois. Si Mortara n'eût apprenant un jour que son nom, après avoir été prononcé tant de fois de l'un à l'autre pôle, n'a pas eu d'écho dans notre petit journal, il nous en garderait sans doute rancune: nous tenons à être en paix avec tout le monde.

Eh bien! mes jeunes lecteurs, voici le fait.

Un Juif, du nom de Mortara, avait une servante catholique. Un de ses enfants tombe malade, et, selon toute apparence, il est dans un danger évident de mort. Le servante, voulant lui ouvrir les portes du ciel, lui confère secrètement le baptême. L'enfant échappe à la mort.

Quatre ans plus tard, la servante révèle par hasard le secret qu'elle a gardé jusqu'à sur ce baptême clandestin. L'autorité ecclésiastique en est informée: elle constate le fait de manière à n'en plus douter, retire le jeune Mortara des mains de ses parents et le Pape confie son éducation à une communauté catholique.

On crie à la barbarie, à l'inhumanité, on reproche au Pape de violer les droits les plus sacrés, les droits naturels d'un père sur ses enfants. A toutes ces réclamations le Pape, sans s'émouvoir, répond qu'en agissant comme il a fait, il a suivi les lois que lui impose sa double qualité de chef spirituel de l'Eglise et de chef temporel de ses Etats.

Et, en effet, par le baptême, le jeune Mortara a été marqué irrévocablement du sceau du chrétien. Du moment que

l'enfant régénéré n'est plus un infidèle, ce n'est plus un Juif, c'est un Chrétien, c'est un frère de Jésus-Christ et de tous les Chrétiens, c'est le fils spirituel du Pape.

Puisqu'il en est ainsi, puisqu'il a été lavé de la tache originelle par l'administration du sacrement qui fait enfant de Dieu et de l'Eglise, comment l'Eglise représentée par le Pape, pourrait-elle exposer cet enfant à renier sa qualité de chrétien? Car le jeune Mortara, s'il demeure au sein de sa famille, qui a eu horreur la religion du Christ, suivrait de force ou de gré les avis et les ordres paternels, et deviendrait, suivant toute apparence, un apostat.

Il est bien vrai qu'ici deux droits sont en présence l'un de l'autre: le droit naturel qui donne au père pouvoir et autorité sur son fils, le droit surnaturel, plus fort, plus puissant que le premier, et qui doit restreindre celui-ci, lorsqu'il s'oppose à son exercice. Lequel des deux doit prévaloir? Serait-ce par hasard le droit naturel? ... Il en serait ainsi cependant si le Pape avait tort de réclamer celui que le baptême a fait enfant de l'Eglise. Sans pitié pour cette âme immortelle arrachée d'une manière aussi providentielle aux ténèbres du Judaïsme, devrait-il l'exposer à perdre la grâce inappréciable qu'elle a reçue du ciel, et à maudire éternellement le divin caractère dont elle aurait en vain été marquée?

Sans doute, le droit naturel est un droit sacré, et l'Eglise, loin de le méconnaître, le respecte et le fortifie; mais nous ne sommes plus à cette époque du paganisme où le père croyait avoir autorité absolue sur ses enfants et pouvoir même de les mettre à mort, quand bon lui semblait. Le Christianisme, en rependant dans le monde ses doctrines saintes et ses lumières bienfaisantes, a fait disparaître les usages barbares ou injustes qu'il ne pouvait tolérer, et a restreint des droits qui jusque là avaient été trop absolus.

C'est ainsi que, par les lois du Christ, les liens naturels ne doivent pas prévaloir sur le bien surnaturel. Et J.C. ne l'a-t-il pas dit dans son Evangile: " Je suis venu séparer le fils du père, la fille de la mère, la belle-mère de la bru; l'homme aura des ennemis jusque dans sa maison. Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi, et celui qui aime son fils ou sa fille plus que moi n'est pas digne de moi " Ces paroles de N. S. régouvent leur application dans l'affaire dont on s'occupe tant aujourd'hui.

Le pape n'a pas arraché cet enfant à ses parents pour le faire chrétien; mais c'est parcequ'il est chrétien et dans un âge trop tendre pour pouvoir proclamer et soutenir sa détermination de rester chrétien, qu'il l'a soustrait aux influences

de la famille. Il savait bien que les ennemis de l'Eglise ne manqueraient pas de voir dans la juste application de ce droit, un acte de barbarie et de cruauté, et ses prévisions ne se sont que trop réalisées.

Mais on jugeait mal le chef de l'Eglise, si l'on s'imaginait que toutes ces clamours aient pu pour résultat de le faire reculer dans l'accomplissement de ses devoirs.

Le Pape n'est pas seulement Prince spirituel, il est aussi Prince temporel. Prince spirituel, il a des droits à soutenir, des pouvoirs à exercer, des devoirs à remplir. Sa qualité de Prince spirituel lui commandant telle ou telle action, il peut appeler à son aide ses pouvoirs de Prince temporel; c'est précisément ce qu'il a fait à l'égard du jeune Mortara: il ne pouvait pas, il ne devait pas agir autrement. Mortara est Chrétien: il est un nombre des enfants de l'Eglise. L'Eglise ordonne au Pape de le prendre sous sa protection, le Pape se sert pour cela de ses droits de Prince temporel, et exerce en même temps deux pouvoirs également légitimes, également incontestables.

Voilà sans doute qui justifie pleinement la conduite du Souverain-Pontife. Nous ne terminerons pas cependant sans dire un mot de la loi qui concerne le cas dont il est ici question. On sait que les Juifs qui habitent les Etats du Pape n'ont qu'à se féliciter de la tolérance vraiment exceptionnelle qui leur est accordée. Ils ont toute liberté de culte et vivent en paix à l'ombre de l'autorité qui les protège contre les vexations auxquelles ils ont été trop souvent en butte dans les autres royaumes. Il est défendu à tout Chrétien de baptiser leurs enfants, à moins qu'ils ne soient dans un danger évident de mort, ou que les parents ne consentent à ce qu'ils soient élevés dans les principes de la religion chrétienne. Et afin de prévenir les conséquences fâcheuses qui pourraient résulter d'un prosélytisme trop zélé, il y a une loi qui défend aux Juifs d'avoir des domestiques chrétiens. Or il est bon de remarquer que les époux Mortara, en prenant une servante catholique, voulaient facilement les conséquences de leur contravention à la loi et s'exposaient volontiers et de plein gré à ce qui leur arrive aujourd'hui. Ils n'ont donc pas droit de se plaindre. Il serait injuste aussi de blâmer la servante. Elle a baptisé l'enfant en obéissant à la charité et à sa conscience, et parce que la loi ne lui permettait. Mais eût-elle fait fait, le Pape n'en était pas moins obligé de retirer le jeune Mortara du danger imminent où il était de renier son titre de chrétien.

Ainsi de nos jours, pour la millionième

fois depuis J.C., avons-nous entendu l'Eglise, par la bouche de son chef, répondre à ceux qui veulent qu'elle soit muette quand il s'agit de sauver une âme: "*Si justum est in conspectu Dei vos potius audire quam Deum judicate. Non enim possumus non loqui.*" (Act IV) "*Jugez vous-même en présence de Dieu, s'il faut vous écouter de préférence à Dieu? Nous ne pouvons point taire la loi de Dieu.*" Ce fut S. Pierre qui le premier adressa cette belle réponse à la synagogue qui voulait l'empêcher de publier le nom de Jésus; d'âge en âge ses successeurs ont su la redire aux juifs, aux hérétiques, aux incrédules, aux indifférents, aux ignorants, toutes les fois qu'on a voulu les empêcher de parler ou d'agir pour sauver une âme: l'immortel Pie IX, qui a déjà bravé tant de tempêtes, ne pouvait, en cette circonstance, se montrer indigne du siège qu'il occupe, ni faillir à la sublime mission qui lui est confiée.

Comme il pourrait arriver que le premier numéro de *L'Abeille* renvoyé par quelques personnes qui ne désirent pas y souscrire, ne nous eût pas été remis, nous prions ceux qui recevraient le second numéro après avoir renvoyé le premier, de nous le renvoyer en nous faisant connaître leur nom.

NÉCROLOGIE.

L'article nécrologique qui suit est emprunté des journaux de cette ville. *L'Abeille* est trop heureuse de pouvoir contribuer à répandre partout la bonne odeur de ces admirables exemples d'une vertu qui, à un âge plus tendre encore que celui des Kostka et des Gonzague, a su mériter un pareil tribut d'éloges. D'ailleurs, celui qui en est l'objet est pour nous un frère; car tel est le nom que les traditions immémoriales de notre ruche donnent aux Élèves de l'heureux collège qui a été le témoin, le gardien fidèle et le théâtre de cette vie angélique.

Le 26 décembre est décédé à St. Hyacinthe, à l'âge de 16 ans, M. Eugène Drolet, étudiant en troisième, au séminaire de cette ville. Il était le fils de M. Olivier Drolet de Ste. Elizabeth.

Des talents brillants, une piété angélique, les plus heureuses dispositions de caractère, faisaient, de cet élève, la joie et l'espérance de ses maîtres, et lui attiraient au plus haut degré, l'estime et l'affection de ses condisciples. Il était le modèle du pensionnat, par l'accomplissement parfait de tous ses devoirs. Sa mort, en rompant les liens que sa vertu avait formés entre lui et tous ceux qui le connaissaient, et en brisant l'espoir qu'il donnait à la religion et à la société, n'a pourtant pas répandu la consternation et

l'amertume du deuil dans la maison dont il était l'édification. Une sainte consolation a dominé la tristesse. C'est qu'on avait la conviction que le ciel venait de s'ouvrir pour lui, et qu'auprès de Dieu il serait un intercesseur pour tous ceux avec qui il avait été en rapport. Les éminentes vertus dont il avait constamment donné l'exemple, depuis plus de trois ans qu'il était au séminaire, l'admirable résignation, l'ardent amour de Dieu, le désir et l'espérance du ciel qu'il a manifestés dans sa dernière maladie; des papiers écrits de sa main, renfermant l'expression touchante des plus pieux sentiments, et faisant connaître des pratiques de dévotion et de zèle qui décelaient en lui une âme élevée à un haut degré de grâce; tout cela a porté à bénir le Seigneur, d'avoir donné au Séminaire de St. Hyacinthe, un de ces écoliers vertueux, qui font la gloire d'une maison d'éducation et qui servent de modèle à la jeunesse studieuse.

Monseigneur l'évêque de Saint Hyacinthe a voulu, en assistant à ses funérailles rendre un hommage public à cet élève en qui il avait admiré lui-même les opérations de la grâce divine pendant sa maladie.

M. le Supérieur du Séminaire a prononcé son éloge, au milieu de l'expression d'un attendrissement général.

Le corps du vertueux étudiant a été déposé au milieu d'une voûte en briques dans le lieu destiné à la sépulture des membres du Séminaire, c'est la première tombe que l'on y ait creusée. Des diverses parties de leur demeure, les élèves verront sous l'ombrage de beaux arbres, le tertre funèbre qui leur rappellera leur condisciple bien-aimé, et ils se sentiront encouragés à remplir exactement tous leurs devoirs à suivre avec fidélité les directions et les réglemens qui leur seront donnés, en voyant dans la paix qui a accompagné les derniers moments de celui qui a été un modèle si accompli sous ce rapport, et dans le repos dont il jouit sans doute dans le ciel, la réalisation de ces paroles du prophète: "Que la paix vienne et qu'il jouisse du repos, celui qui a marché dans la direction qu'il a reçue." *Veniat pax et requiescat qui ambulavit in directione.*

A St. Nicolas, le 28 Décembre 1858, Dame Marguerite Filteau, épouse de feu M. Etienne Théodore Pâquet. Madame Venue Pâquet était âgée de 87 ans, et a joui de toutes ses facultés jusqu'au moment de sa mort. Cette vénérable mère de famille, aïeule d'un de nos confrères, comptait vivants à l'heure de sa mort, 7 enfants, 50 petits enfants et 37 arrière petits enfants.

Au Château-Richer, à l'âge de 67 ans, le jour de l'an au matin, M. Charles Cauchon dit Laverdière, père de M. Laver-

dière, prêtre agrégé du Séminaire de Québec, et d'un de nos confrères. Il venait à peine de bénir ses enfants et ses petits-enfants, et de rappeler, par quelques paroles, le triste souvenir de la mort toute récente de son épouse, lorsqu'un accès de rhumatisme dont il souffrait dans l'estomac depuis plusieurs jours, l'a enlevé en quelques minutes.

Le Parlement Canadien est convoqué pour le 29 janvier. Celui de la Nouvelle-Ecosse doit s'assembler le 3 février.

La belle Eglise de St. Jacques à Montréal a été la proie de l'incendie dans la nuit de mardi à mercredi. Il paraît que le feu a pris par les fournaises. On a espéré un moment pouvoir l'éteindre, mais la pression de l'eau dans les hydrants était malheureusement si faible, que l'on ne pouvait atteindre le foyer de l'incendie. Il n'y a eu rien de sauvé. Cette église, toute neuve encore, avait coûté, dit-on, £25,000 et n'était assurée que pour le quart de cette somme.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

La sentence prononcée contre M. de Montalembert a été maintenue en appel, excepté en ce qui concerne l'accusation d'attaque contre le suffrage universel et contre les droits constitutionnels de l'Empereur. En conséquence, la durée de l'emprisonnement a été réduite de six mois à trois, mais l'amende de 3000 fr. est maintenue.

ROME. — Le Saint-Père a visité, le 22 Octobre dernier, l'hôpital du Saint-Esprit. Sa Sainteté est entrée dans la grande salle, elle s'est approchée du lit des malades à fait entendre à ceux-ci, avec cet esprit de douceur et charité qui la caractérise, des paroles de consolation et d'encouragement, et leur a donné sa bénédiction apostolique. C'est alors qu'un des malades renfermé dans cette salle, tendant les bras au Saint Père, l'a conjuré de venir en quelque sorte plus particulièrement à son secours et de vouloir bien entendre sa confession. L'auguste pontife s'est rendu aussitôt au désir de ce pauvre infirme, et ordonna aux personnes qui l'entouraient de s'éloigner, a fait l'office de confesseur pour cette humble mais confiante brebis. Une lettre de Rome dit que le pénitent qui a sollicité cette faveur a acquis une malheureuse célébrité dans les temps de la révolte romaine; il semble donc qu'il ait voulu décharger sa conscience aux pieds mêmes de celui qu'il avait jadis méconnu comme son pasteur et son roi.

AMÉRIQUE CENTRALE. — Il existe entre l'Angleterre et les Etats-Unis un traité connu sous le nom de Clayton-Bulwer, destiné à garantir l'indépendance des petites républiques de l'Amérique centrale et la neutralité de tous les passages qui peuvent être ouverts pour mettre en communication les deux Océans. Ce traité gêne l'ambition des Etats-Unis, et ils cher-

chent tous les moyens de l'é luder soit par la voie diplomatique, en négociant des conventions particulières avec l'Amérique centrale, soit par la force, en favorisant des flibustiers comme Walker, qui en subjuguant le Centre-Amérique, mettraient à la disposition des Américains, avec un pays riche et fécond, un des points les plus importants pour le commerce du monde. Il paraît que les gouvernements de France et d'Angleterre viennent de rappeler les États-Unis à la modération; on parle d'une note adressée à M. Buchanan, président de l'Union, et annonçant l'intention des deux puissances d'insister pour le maintien provisoire du traité Clayton-Bulwer, afin de donner toute facilité et toute garantie du transport des mailles entre les deux océans.

Cette démarche diplomatique aura pour résultat de rassurer les états de Nicaragua et de Costa-Rica, qui redoutent avec raison l'application des doctrines exclusives de Monroë à leur territoire. Elle ne sera pas, en second lieu, sans influence sur les élections qui se font actuellement aux États-Unis. La question du Centre-Amérique qui était une excellente occasion pour se rendre populaire, elle échappe à Mr. Buchanan, et les États-Unis ne sont pas accoutumés à voir leur président reculer. Aussi paraît-il que les élections sont généralement favorables aux républicains adversaires des démocrates et des partisans de l'esclavage.

DE L'ORIGINE DES AMÉRICAINS.

On a long-temps et souvent discuté la question de savoir d'où les Américains sont sortis et comment leur pays s'est peuplé d'hommes et d'animaux; la solution est encore à trouver et l'on n'a fait jusqu'ici que substituer des systèmes à d'autres systèmes. Les Américains eux-mêmes fournissent très-peu de lumières sur ce point important de leur histoire. Ce qu'on ne peut se dissimuler, c'est que les habitants de ce vaste continent, à l'époque de la découverte, présentaient tous caractères qui distinguent les sociétés naissantes, ou du moins les peuples nouveaux. Au Mexique, par exemple, au Péron-môme, où l'on trouva des gouvernements établis, la civilisation n'était qu'ébauchée, et l'histoire des souverains de ces contrées était toute-moderne. Si, à force de recherches, on a découvert en Amérique des monuments anciens, nous voyons que l'époque de leur construction ne remonte qu'aux premiers siècles de l'ère vulgaire; et toutes les circonstances nous montrent que l'Amérique ne s'est peuplée qu'après l'ancien continent.

Les Caraïbes, qui s'estimaient plus que toutes les autres nations voisines, ne savaient rien de leur origine, et ils paraissent

même s'en mettre fort peu en peine; leurs ennemis suppléaient à ce silence par des contes plus ou moins absurdes: les uns les faisaient naître d'un serpent, les autres d'un tigre. Plusieurs peuplades reconnaissent leurs ancêtres dans certains rochers de leurs montagnes; il y en a qui se prétendent issus du soleil, d'autres se nomment enfants de la terre qui, disent-ils, produisit autrefois des hommes comme elle produit aujourd'hui des plantes; et il est à remarquer que cette singulière opinion paraît empruntée de la doctrine des anciens Egyptiens qui, au rapport de Diodore, assuraient que les limons du Nil, échauffés par les rayons d'Osiris, formèrent les premiers hommes. On trouve encore d'autres mentions d'origines semblables dans l'histoire des peuplades américaines: les rivières, les étangs, jusqu'aux troncs d'arbres passent chez beaucoup d'entre elles pour auteurs de leurs races, et il n'est pas sur ce point d'idée absurde ou extravagante qu'on n'y trouve sérieusement établie.

Les Européens se sont livrés à des conjectures d'un autre genre. Les uns font descendre les Américains des Tartares; d'autres les font sortir des côtes de l'Afrique; quelques-uns n'ême en ont fait les descendants des Hébreux.

On a vu, disent ces derniers, chez diverses tribus américaines des traces sensibles de la circoncision ou du moins d'une opération analogue; on y a vu la polygamie permise, l'aversion pour la chair de certains animaux, l'usage des onctions et des ablutions; au moral, on a remarqué chez les Américains tous les travers, tous les vices que Moïse et les prophètes reprochaient aux Juifs; donc les Juifs ont engendré les Américains. Et qui sont ces Juifs? évidemment ceux que Salmanaçar chassa de leur pays dans le huitième siècle avant Jésus-Christ.

Les seconds s'appuient sur quelques faits particuliers, desquels il résulte que des navires, poussés par les vents, ont abordé, soit en Amérique, soit en des contrées lointaines; et ce qui est arrivé une fois peut arriver mille fois. Au commencement du dernier siècle, un bateau sorti de Tenériffe, chargé de vin, avec un équipage de six hommes, et faisant voile pour l'île de Palma, l'une des Canaries, fut jeté sur le rivage de l'île de la Trinité, voisine de l'Amérique. Dans le XV siècle, un bateau biscaien. après avoir aperçu des terres très-éloignées à l'occident, vint aborder à Madère où se trouvait alors Christophe Colomb. On trouve dans les monuments anciens des récits d'événements pareils. Un bâtiment phénicien découvert, suivant Diodore, des rivages nouveaux; il arriva à une île d'une immense étendue. St. Augustin a pensé que c'é-

fait par des accidents de ce genre que les îles de la mer avaient reçu leurs premiers habitants.

On pourrait ajouter que cette opinion est fort ancienne, et que les Latins au moins pressentaient la découverte de quelque continent occidental. "Un temps viendra, fait dire Sénèque à l'un des personnages de sa tragédie de Médée, "un temps viendra où l'océan n'opposera plus de barrières aux navigateurs; une grande terre se montrera aux navires poussés par le vent d'Est, et les limites du monde ne seront plus à Thalé. (l'Islande)."

Dans la première hypothèse, on suppose qu'il existe ou qu'il a existé quelque communication entre l'extrémité orientale de l'Asie et l'Amérique Septentrionale. On avait cru d'abord que cette communication se trouvant à l'extrémité opposée, mais la découverte des détroits de Magellan et de Le Maire fit évanouir cette idée. Quant à la jonction des terres septentrionales, ça été long-temps un problème que les plus constants efforts de quelques navigateurs intrépides n'avaient pu résoudre. Mais aujourd'hui la découverte récente d'un passage par eau au pôle arctique, où s'est immortalisé le Cap. McClure, vient de donner un démenti à toutes les conjectures qu'on avait formées. Tout ce qu'on sait positivement, c'est que certaines parties des frontières orientales de l'Asie sont très-rapprochées du continent américain, et lorsqu'on examine avec attention la configuration de ces régions polaires, on est tenté de croire que les îles qui séparent les deux continents et surtout la chaîne des îles Aloutiennes, ne sont que les restes de quelques terres basses qui les unissaient autrefois, et qu'à la suite de quelque grande catastrophe l'océan aura submergées.

(A continuer.)

ENIGME.

Mon cœur se plaît dans une république
Que j'enrichis de dons toujours nouveaux;
Et c'est ainsi que les monts de l'Attique
Ont dû jadis leur gloire à mes travaux.

Dans tous les temps, ma divine industrie
Offrit aux arts un exemple cité;
Qui s'étonnant? le ciel est ma patrie,
Si l'on en croit la docte antiquité.

Le mot de la dernière énigme est le 1er. jour de l'année.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'Abeille paraît une fois par semaine. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d., payable immédiatement. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'Abeille.

AGENTS.

A la Petite-Salle M. A. Gosselin,
Chez les Extérieurs . . . MM. { F. Gagné,
 { P. Doherty.

N. M. HUOT, Gérant.